

AVIS PUBLIC

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

Avis est par la présente donné, par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier adjoint de la Municipalité de Sainte-Sophie, que :

Le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogations mineures décrites ci-dessous, lors de la séance ordinaire du 13 janvier 2015 à compter de 19 h à l'hôtel de ville, situé au 2199, boulevard Sainte-Sophie à Sainte-Sophie.

Emplacements et nature des demandes :

366, rue des Perdrix, secteur de zone « Rv 30 » (7076-45-9331)

Pour la marge avant du bâtiment principal de 3,9 mètres alors que la réglementation en vigueur exige une marge minimale de 10 mètres et pour l'empiètement de l'escalier extérieur dans la marge avant de plus de 2 mètres, soit à 1,3 mètre de l'emprise de rue alors que la réglementation en vigueur permet un empiètement maximal de 2 mètres dans la marge avant.

459, chemin de l'Achigan Sud, secteur de zone « Ag 4 » (7877-60-9703)

Pour la marge avant du bâtiment principal de 8,5 mètres alors que la réglementation en vigueur exige une marge minimale de 10,6 mètres et pour l'empiètement de l'escalier extérieur dans la marge avant de plus de 2 mètres, soit à 8 mètres de l'emprise de rue alors que la réglementation en vigueur permet un empiètement maximal de 2 mètres dans la marge avant.

Le tout conformément au Règlement numéro 620 intitulé « Dérogations mineures ».

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes lors de cette séance.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, CE 17^e JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DE L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014).



Matthieu Ledoux, CPA, CGA
Directeur général et secrétaire-trésorier

Sainte-Sophie, une municipalité à découvrir où il fait bon vivre!